



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 19 septembre 2012** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	12/09/2012
Affichage	12/09/2012

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : PATRIMOINE 3.

**OBJET : CENTRE
D'INTERPRETATION DE
L'ARCHITECTURE ET DU
PATRIMOINE (CIAP) –
DEMANDE DE MECENAT
FONDATION D'ENTREPRISE
CREDIT AGRICOLE.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET René, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à MARCADET Didier.
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian.

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, PEYTHIEU Eric, BOVETTO Fanny,
ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Vu la délibération du 9 juillet 2007, relative au plan de gestion Unesco,

Vu les délibérations du 15 juin 2009 et du 29 avril 2010, relatives au Contrat de Revitalisation du Site de Défense,

Vu la délibération 2012-05-30/121 du 30 mai 2012, relative au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine,

Une démarche de recherche de mécénat a été entreprise auprès de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Alpes Provence. Deux rencontres, l'une avec le directeur et le président de la Caisse Locale, la seconde en compagnie des dirigeants de la Fondation, ont permis d'exposer le dossier du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) de Briançon.

La volonté de la Fondation est de soutenir, dans le cadre de sa politique de développement local, un projet emblématique et identifiable.

Le projet du CIAP a reçu un avis favorable de la part du conseil d'administration de la Fondation régionale. La ville doit, à présent, déposer un dossier de demande d'intervention afin d'obtenir un mécénat financier.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 1 200 000,00 € HT. Il concerne les études préalables, le programme architectural et scénographique, les travaux de restauration et d'aménagement du monument (*y compris la maîtrise d'œuvre relative au suivi de chantier*) et les travaux de scénographie.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Etudes et travaux

Etat	260 000,00 €
Région	200 000,00 €
Département	90 000,00 €
Mécénat Fondation d'Entreprise Crédit Agricole	300 000,00 €
CCB : fonds de concours	113 000,00 €
Autofinancement Commune Briançon	237 000, 00 €
Total	1 200 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 25 SEP. 2012
PUBLIÉ LE 25 SEP. 2012
NOTIFIÉ LE 27 SEP. 2012

Le Maire
Gérard FROMENT

